

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 26 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	05
Date de la convocation 22/01/2024	

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges ALLEMAND, premier adjoint.

Présents : Georges ALLEMAND, Amandine ARNAUD, Michel PONS, Joëlle IMBERT, Antoine LE MAGADURE
Absent excusé représenté : Robert PAUCHON
Absents excusés : Dorine TESSA, Vincent BUMAT

Amandine ARNAUD a été élue secrétaire.

Objet : Plan de financement d'une étude de programmation pour l'aménagement du centre village

M. le Premier Adjoint expose l'ambition de créer au centre du village un espace qui soit un lieu animé dans toutes les dimensions de la vie sociale : économique, administratif, culturel, ludique, ...

Plus particulièrement, le projet porté par la Commune est associé aux objectifs suivants :

- Augmenter la capacité et la qualité des infrastructures indispensables aux services communaux (stockage des engins et matériels, atelier, bureau technique, ...),
- Améliorer la qualité des services rendus à nos concitoyens, et en particulier par un accès à une salle polyvalente pour des manifestations, fêtes, réunions, ...
- Ouvrir des facilités aux associations : stockage de petit matériel et de mobiliers urbains, salle de repli en cas d'intempérie sur des manifestations,
- Renforcer l'attractivité du territoire en offrant une possibilité d'ouverture d'un commerce sur la Commune et en imaginant de nouvelles surfaces de résidentiel qui soient caractérisées par une triple approche : mixité sociale et générationnelle, intégration paysagère de très haut niveau, sobriété foncière,
- S'inscrire totalement dans la transition des territoires sur les axes de trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette et de décarbonation de nos activités (incluant la production d'énergie renouvelable – PV sur les toitures - et l'incitation à utiliser des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle).

Le projet d'aménagement couvrira principalement la construction de logements, d'un commerce, d'une salle multi-activité et d'un hangar technique communal. La répartition de ces bâtiments sera étudiée sur les 2 secteurs de foncier constructible, propriétés de la Commune, situés quartier des Gallices et place de la Mairie dans l'idée de répondre au mieux aux objectifs énoncés.

La Commune est accompagnée dans ce cadre par le CAUE des Hautes-Alpes.

Les citoyens seront associés à ce projet depuis la phase de recueil des besoins (des questionnaires sont en train d'être faits pour collecter les desiderata et avis) jusqu'à la réalisation et la livraison des différents aménagements.

Accusé de réception en préfecture

005-210500757-20240126-DELIB022024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024

En parallèle, il est nécessaire de planifier une étude de programmation faite par un bureau d'étude spécialiste de ce genre de programme, qui aura en charge de calibrer, phaser, estimer les opérations à mener pour réaliser cet aménagement.

Le cout de cette étude a été évalué à 50 K€ par le CAUE et la Municipalité souhaite solliciter du subventionnement sur le cout de l'étude selon le plan de financement suivant :

Objet : Aménagement centre village (partie étude de programmation)

Cout de l'étude (en € HT) :		50 000 €	Selon estimation CAUE
Type	Organisme attributeur	Montant demandé	Taux d'intervention
Subvention	Etat (dispositif en cours d'identification)	15 000 €	30%
Subvention	Région Sud (Nos communes d'abord)	25 000 €	50%
Auto-fin.	Manteyer : Fonds propres	10 000 €	20%
Total recettes		50 000 €	100%

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de participation financière de l'étude de programmation pour l'aménagement du centre villlage de la Commune telles que décrites ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à instruire et signer les demandes de financement auprès des organismes co-financeurs.

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Ont voté pour : 5

Copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint, Georges ALLEMAND

